

CONTACTS

Laurence DURRY

Responsable administrative de
l'Equipe de Droit Privé

Tél : 04 26 31 88 49

edprive@univ-lyon3.fr

Maria-Paula EDO

Gestionnaire administrative de
l'Equipe de Droit Privé

Tél : 04 26 31 87 57

edprive@univ-lyon3.fr

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

Annie BEZIZ

Maître de conférences honoraire
à l'Université Jean Moulin Lyon 3,
Co-directeur du Centre de Droit
Pénal

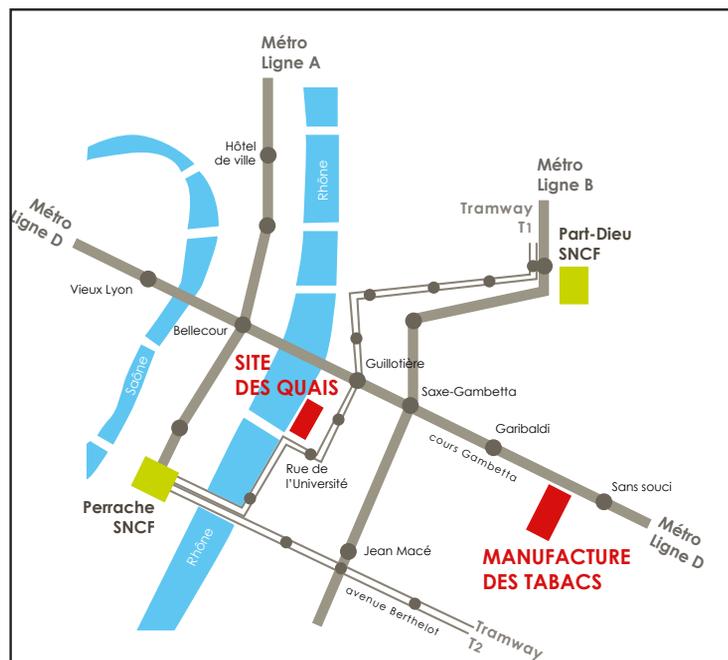
Xavier PIN

Professeur à l'Université Jean
Moulin Lyon 3, Co-directeur du
Centre de Droit Pénal

Anne-Sophie CHAVENT-LECLERE

Maître de conférences, Avocate au Barreau de Lyon, Directrice de l'IEJ

Plan d'accès au site de la Manufacture des Tabacs (Lyon 8ème)



Journées validées dans le cadre de la
formation continue (10 heures)



WWW.UNIV-LYON3.FR



UNIVERSITÉ **JEAN MOULIN** LYON III
FACULTÉ DE **DRIT**

LYON
20 et 21 novembre 2014

L'erreur judiciaire

Organisation

Université Jean-Moulin Lyon 3
Faculté de Droit - Centre de Droit Pénal de Lyon
L'association française de droit pénal (AFDP)
Auditorium Malraux
16, rue Rollet - 69008 Lyon



Soutien



ÉDITO

En 2012, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a conclu un partenariat avec la première antenne française de l'association américaine « *Innocence project* », dont l'objectif est de lutter contre d'éventuelles erreurs judiciaires. Les promoteurs de ce projet ont formulé l'hypothèse selon laquelle la justice française n'aurait pas les moyens de lutter efficacement contre ces erreurs. Or ce postulat mérite d'être éprouvé scientifiquement, c'est pourquoi le Centre de droit pénal de la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3 s'est proposé d'étudier, sans parti pris, le contexte historique, sociologique et juridique des erreurs judiciaires, ainsi que les différents mécanismes mis en place pour y remédier. Parallèlement, une loi a été élaborée, puis promulguée le 20 juin 2014, portant réforme des procédures de révision et de réexamen d'une condamnation pénale définitive. Le présent colloque sera l'occasion de souligner la portée et les enjeux de cette loi et de présenter la réalité judiciaire, à travers des cas emblématiques d'erreurs judiciaires vraies ou supposées.

DÉCOUVRIR - Jeudi 20 novembre 2014

Présidence : X. **PIN**, Professeur, Co-directeur du centre de droit pénal, Université Jean Moulin Lyon 3

8h30 : Accueil des participants

8h45 : Mot du Président - Mot du Doyen

9h-9h30 : **Regard historique sur l'erreur judiciaire**
M. **BONINCHI**, Maître de conférences, Université Jean Moulin Lyon 3

9h30-10h : **Regard médiatique sur l'erreur judiciaire**
D. **RIZET**, Conseiller Justice Police sur BFM TV
Conseiller éditorial et chroniqueur dans *Faites entrer l'accusé*

10h00- 10h15 : Pause

10h15-11h45 : **Regards comparatistes (TABLE RONDE)**

L'erreur judiciaire en Europe, J. **PRADEL**,
Professeur émérite, Université de Poitiers

L'erreur judiciaire aux États-Unis, B. **FIORINI**,
Doctorant, Université Jean Moulin Lyon 3

L'erreur judiciaire en Afrique sub-saharienne, A. **HOUEDJISSIN**,
Chef adjoint de département droit privé,
FADESP/Université Abomey Calavi.
Juriste consultant, spécialisé en droit international pénal
et en droit des victimes de crimes internationaux.
Ancien consultant-stagiaire à la Cour Pénale Internationale

L'erreur judiciaire au Maghreb, M. **MAOUENE**,
Professeur, l'Université de Sidi Bel Abès

11h45-12h : Débat

12h : Déjeuner libre

PRÉVENIR - Jeudi 20 novembre 2014

Présidence : A. **VARINARD**, Ancien recteur,
Professeur émérite, Université Jean Moulin Lyon 3

14h-14h30 : **L'exploitation technique et scientifique des indices**
F. **DUPUCH**,
Directeur de l'INPS

14h30-15h : **Prévention de l'erreur et instruction**
Doctorant (sélectionné à l'issue des « Doctoriales »)

15h-15h30 : **L'appel en matière criminelle**
H.-C. **LE GALL**,
Conseiller honoraire à la Cour de cassation et Ancien président
de la Cour de justice de la République

15h30 : Débat et pause.

16h-16h30 : **L'affaire Azzimani**
L. **ABRATKIEWICZ**,
Avocat

16h30-17h : **L'affaire Dany Leprince**
Y. **BAUDELLOT**,
Avocat

17h-17h30 : **Innocence Project France**
S. **CORMIER**,
Avocat

RÉPARER - Vendredi 21 novembre 2014

Présidence : J. **BUISSON**, Haut Conseiller à la chambre criminelle, Président
de l'Association française de droit pénal,

9h-9h30 : **La révision des condamnations pénales**
A. **TOURRET** et G. **FENECH**, Rapporteurs de la mission
d'information sur la révision des condamnations pénales

9h30-11h : **Le fait nouveau (TABLE RONDE)**

Approche de la commission, J.-L. **MOIGNARD**,
Président de la Commission de Révision

Approche d'un avocat, F. **SAINT PIERRE**,
Avocat

Approche d'un avocat général, F.-L. **COSTE**,
Ancien avocat général

11h-11h15 : Pause

11h15-11h45 : **Le réexamen**
B. **THELLIER DE PONCHEVILLE**,
Maître de conférences, Université Jean Moulin Lyon 3

11h45-12h15 : **La réparation**
J.-B. **PERRIER**,
Maître de conférences, Université d'Auvergne

12h15-13h : **Rapport conclusif**
CH. **LAZERGES** et H. **HENRION**, Présidente et membre de la
Commission nationale consultative des droits de l'homme.